



Christian de Lavernée

Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle

L'industrie est un secteur essentiel de l'économie et un vecteur de l'essor des territoires. Son nécessaire développement doit se faire dans le respect des communautés humaines et apporter tout son sens en améliorant les conditions de vie.

Historiquement, la région Lorraine s'est développée grâce à la forte activité industrielle focalisée sur l'extraction, la transformation et l'utilisation du fer, du charbon et du sel. A partir de ce socle et dans le cadre des mutations importantes des dernières décennies, le tissu industriel a évolué et s'est diversifié.

Pétrochimie, chimie de spécialité à forte valeur ajoutée, sidérurgie, travail des métaux, centrales thermiques, verreries, fromageries, industries papetières, stockage de gaz, d'hydrocarbures constituent notamment l'environnement industriel lorrain actuel.

Parallèlement, les attentes de la société du 21^{ème} siècle ont évolué, les riverains sont plus sensibles aux impacts des installations industrielles. Il nous appartient donc de traiter les traces laissées par l'activité industrielle passée et de réduire les impacts des installations actuelles pour les rendre acceptables au regard de leur environnement social et de l'environnement au sens large.

La prise de conscience des opérateurs, appuyée par le contrôle environnemental assuré par l'Etat concourent à l'atteinte des objectifs du développement durable.

La Lorraine doit ainsi travailler simultanément sur les impacts réels et potentiels de l'industrie actuelle et sur ceux de l'industrie passée, pour favoriser la cohabitation de l'industrie et des acteurs sociaux.

Dans ce cadre, je suis heureux des efforts conséquents consentis par les acteurs de l'industrie pour améliorer durablement les performances environnementales de leurs installations et dont les exemples les plus marquants sont retracés dans ce document.

Je formule le vœu, que tous ensemble, nous participions au développement durable de la région Lorraine et au mieux vivre des habitants.

Introduction



Alain LIGER

Directeur de la DREAL Lorraine

Cette première édition de « l'industrie au regard de l'environnement en Lorraine » remplace le précédent bilan "environnement industriel et risques en Lorraine". La DREAL y présente les impacts de l'industrie passée et présente sur l'environnement. Ce document retrace les efforts engagés par les exploitants pour limiter l'impact de leurs activités sous le contrôle de l'inspection des installations classées. Je souhaite que sa lecture contribue à une vision partagée de ces impacts et de leur évolution.

Les années 2009 et 2010 ont été marquées par une crise économique qui a fortement affecté l'industrie. Cette crise explique, en partie, une réduction des émissions. Toutefois, l'application des « meilleures techniques disponibles », imposée par une directive européenne, a été l'occasion pour de nombreux exploitants lorrains de repenser leur mode de fonctionnement, ou d'apporter des modifications à leurs installations de manière à tendre vers des performances en matière de rejets aussi bonnes que les « meilleures » installations européennes. Ces efforts consentis, parfois sur des installations anciennes, montrent la capacité des exploitants lorrains à faire évoluer leur outil de production pour suivre les évolutions sociales et réglementaires, et ainsi participer au développement durable de l'industrie en France.

Il en va de même en matière de risques technologiques ; depuis l'accident d'AZF en 2001 à Toulouse, la mise en place d'un dispositif systématique d'examen et de considération de scénarios d'accidents majeurs a conduit de nombreux exploitants, notamment en Lorraine, à chercher tous les moyens susceptibles de permettre de réduire les risques à la source. La créativité dont ont fait preuve certains exploitants lorrains pour limiter la probabilité et/ou les effets de certains phénomènes dangereux peut être soulignée. Même si toutes les difficultés ne sont pas résolues à ce jour en Lorraine, ces efforts participent à une bonne intégration de l'industrie dans le territoire.

L'activité industrielle passée soulève, elle, des enjeux importants d'aménagement du territoire dont la solution est rendue plus complexe par l'absence d'exploitant actuel. De la gestion des risques liés aux anciennes mines à l'incitation à la réutilisation de friches industrielles, les défis ne manquent pas, et doivent aujourd'hui être relevés tant par les services de l'Etat que par les aménageurs désirant porter de nouveaux projets en Lorraine.

A la suite des lois Grenelle 1 et Grenelle 2, ce document permettra, je l'espère, à tous les acteurs œuvrant dans le domaine de l'environnement (Etat, collectivités territoriales, associations, syndicats, exploitants,...) de travailler ensemble à l'intégration de l'industrie lorraine dans son environnement.



Bâtiment GREEN Park, siège de la DREAL Lorraine



Janvier 2010 : la DREAL est créée

La DREAL Lorraine, nouveau service unifié du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) apporte son concours au Préfet de région et aux Préfets de département pour développer la stratégie du ministère en Lorraine. La généralisation des orientations du développement durable dans toutes les décisions des acteurs de la société est en effet une donnée majeure de l'évolution sociétale, que l'Etat se donne pour objectif d'aider et de développer d'une manière coordonnée.

L'ORGANISATION GENERALE DE LA DREAL LORRAINE

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine est composée de :

- une équipe de direction comprenant un **directeur régional** assisté de **deux directeurs régionaux adjoints** ; le directeur est également délégué de bassin Rhin-Meuse et délégué ministériel de zone ;

- cinq services à vocation technique disposant d'une compétence régionale : (voir organigramme page suivante)

- le service « **Infrastructures, transports et déplacements** »
- le service « **Prévention des risques** »
- le service « **Ressources et milieux naturels** »
- le service « **Climat, énergie, logement, aménagement** »
- le service « **Connaissance, évaluation et stratégie du développement durable** »

- trois unités territoriales à vocation technique disposant d'une compétence départementale ou bi-départementale :

- l'**unité territoriale de Meurthe-et-Moselle / Meuse**
- l'**unité territoriale de Moselle**
- l'**unité territoriale des Vosges**

- deux services chargés d'assurer les fonctions « support » indispensables au bon fonctionnement des services techniques :

- le **secrétariat général**
- le **pôle support intégré**

Sont en outre rattachées directement au directeur ou à l'un des directeurs adjoints des unités spécifiques chargées de missions particulières :

- la mission « **Zone de défense** »
- la mission « **Délégation de bassin** »
- la mission « **Communication** »
- la mission « **Pilotage stratégique et performance** »